

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 9 mars 2011

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 9 mars 2011 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)  
Mme Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)  
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite)  
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jean Plourde (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Marc Roy (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Érène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) :

Mme Françoise Jean (Causapscal)
M. Égide Charest (Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel  
Mme Édith Pâquet, trésorière adjointe  
M. Dominique Robichaud, Service de génie municipal

Est absent : M. Lorenzo Ouellet (Représentant Sayabec)

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2011-019 concernant l'ouverture de la séance du 9 mars 2011**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2011-020 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 9 mars 2011**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point « Autres sujets » ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 9 février 2011
4. Période de question de l'assistance
5. Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 - MRC de La Matapédia et TNO
6. Procédure de vote au Conseil de la MRC - Adoption
7. Financement de l'emprunt du règlement N° 2010-04 – Route Verte
8. Pacte rural, FSTD - Recommandations du comité pour l'octroi des aides financières à des projets
9. Entente avec Barrett Xplore Inc. pour l'installation d'une tour de télécommunication à Val-d'Érène
10. Appui à la FOGC pour la reconduction des budgets d'aménagement sur forêt privée et intramunicipale
11. Plan de développement durable de la collectivité
12. Communication du service de génie
  - 12.1. Parc régional de Val-d'Érène – Approbation des travaux projetés – Annexe B protocole PIQM
  - 12.2. Parc régional de Val-d'Érène – Demande au fonds conjoncturel MAMROT (modification)
13. Projet de règlement N° 2011-02 portant sur le code d'éthique et de déontologie s'appliquant au préfet de la MRC – Présentation et avis de motion
14. Projet de règlement N° 2011-03 décrétant une réserve financière pour l'élection du préfet –avis de motion
15. Projet de règlement N° 2011-04 portant sur le Parc régional de la Seigneurie du Lac Matapédia –avis de motion
16. Communication du service de culture et de communications
  - 16.1. Journée de réflexion sur l'avenir des églises dans La Matapédia – Invitation

- 16.2 Journées de la culture 2011 - Inscription
- 17. Correspondance
- 18. Période de questions de l'assistance
- 19. Autres sujets :
  - 19.1 Prochaine rencontre – Réunion de travail du 23 mars, 19h30
  - 19.2 Invitation à l'assemblée générale du CLD de La Matapédia, 16 mars 2011 à 17h00, Saint-Léon-le-Grand, salle des 50 ans et plus (école primaire)
  - 19.3 Nomination d'une représentant – Écolo Vallée-Mitis
  - 19.4 Diffusion des séances du Conseil
  - 19.5 Contamination des lacs par les embarcations
  - 19.6 Coupes forestières dans la Seigneurie de La Mitis
  - 19.7 Val-Ô-Vent
  - 19.8 Détournement des matières recyclables
  - 19.9 Carnaval de Saint-Léon-le-Grand
- 20. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2011**

#### **Résolution CM 2011-021 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2011**

Sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2011.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE**

Monsieur Égide Charest demande quelle est la durée de la période de question de l'assistance. Madame Chantale Lavoie précise qu'elle dure de 10 à 15 minutes dépendamment du nombre de personnes qui désirent intervenir.

### **5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010 - MRC DE LA MATAPÉDIA ET TNO**

M. Christian Gendron de la firme Mallette nous fait la présentation des états financiers pour les TNO et ceux de la MRC. Il s'agit d'états financiers condensés, puisqu'une analyse budgétaire de l'ensemble des budgets de la MRC (budget consolidé) sera présentée ultérieurement.

#### **Résolution CM 2011-022 concernant le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 – TNO**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu d'approuver le dépôt des états financiers et rapport du vérificateur des TNO de la MRC de La Matapédia pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2010.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2011-023 concernant le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 – MRC de La Matapédia**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'approuver le dépôt des états financiers et rapport du vérificateur de la MRC de La Matapédia pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2010.

Adoptée.

### **6. PROCÉDURE DE VOTE AU CONSEIL DE LA MRC – ADOPTION**

#### **Résolution CM 2011-024 concernant la procédure de vote au Conseil de la MRC de La Matapédia**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter la procédure de vote suivante pour le Conseil de la MRC :

1. Le préfet demande s'il y a unanimité sur la proposition ou si quelqu'un demande le vote. Si le vote n'est pas demandé, la proposition est réputée adoptée à l'unanimité;
2. Pour la tenue du vote, le préfet demande à chacun des membres du conseil d'exprimer, à tour de rôle et de vive voix, leur position sur la proposition (pour ou contre). Un membre est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit exempt ou empêché en raison de son intérêt dans la question concernée. Sur réquisition, les noms des municipalités représentées par les membres s'étant prononcés pour ou contre la proposition sont inscrits au procès-verbal;

3. Durant le déroulement du vote, un membre ne peut exprimer un commentaire ou une question sur la proposition soumise au vote;
4. Le secrétaire-trésorier et le secrétaire adjoint calculent le nombre de voix et la population représentée par les voix pour et celle représentée par les voix contre;
5. Le secrétaire-trésorier indique au préfet le résultat du vote (nombre de voix et population représentée);
6. Le préfet exprime à voix haute si la proposition est rejetée ou adoptée en fonction de la règle de la double majorité;
7. Le préfet dispose d'un vote prépondérant au Conseil lorsqu'une décision positive ou négative n'a pu être prise lors du vote (lorsque seulement l'une des deux majorités est atteinte). Dans une telle situation, si le préfet n'utilise pas son droit de vote prépondérant, le Conseil est réputé avoir pris une décision négative.

Adoptée.

## 7. FINANCEMENT DE L'EMPRUNT DU RÈGLEMENT N° 2010-04 – ROUTE VERTE

### Résolution CM 2011-025 concernant le financement d'un emprunt relatif au règlement N° 2010-04 - Route Verte

Sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu unanimement :

1. que la Municipalité régionale de comté de La Matapédia accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia pour son emprunt du 16 mars 2011 au montant de 879 500 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2010-04, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

66 300 \$	3.7900 %	16 mars 2012
68 700 \$	3.7900 %	16 mars 2013
71 200 \$	3.7900 %	16 mars 2014
74 000 \$	3.7900 %	16 mars 2015
599 300 \$	3.7900 %	16 mars 2016

2. que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée.

### Résolution CM 2011-026 concernant le financement d'un emprunt relatif au règlement N° 2010-04 - Route Verte

Attendu que conformément au règlement d'emprunt numéro 2010-04, la Municipalité régionale de comté de La Matapédia souhaite emprunter par billet un montant total de 879 500 \$;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis.

En conséquence, sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu unanimement :

1. que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. qu'un emprunt par billet au montant de 879 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2010-04 soit réalisé;
3. que les billets soient signés par la préfète et le directeur général, secrétaire et trésorier
4. que les billets soient datés du 16 mars 2011;
5. que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
6. que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	66 300 \$
2013.	68 700 \$
2014.	71 200 \$
2015.	74 000 \$
2016.	76 700 \$(à payer en 2016)
2016.	522 600 \$(à renouveler)

7. que pour réaliser cet emprunt la Municipalité régionale de comté de La Matapédia émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 mars 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2010-04, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

## 8. PACTE RURAL, FSTD - RECOMMANDATIONS DU COMITÉ POUR L'OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES À DES PROJETS

### Résolution CM 2011-027 concernant les octrois des aides financières du Pacte rural et du Fonds de soutien des territoires en difficulté (FSTD) volet I de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Jean-Marc Roy, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

- d'approuver les recommandations du comité du Pacte rural et de diversification présentés au Pacte rural et au Fonds de soutien des territoires en difficulté (FSTD) volet I de la MRC de La Matapédia à savoir :

NO DU PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE	
			PNR	FSTD
PNR-1102	Rénovation du centre récréatif	Ville d'Amqui (Équipement supralocal MRC)	2011 : 25 000 \$	
PNR-1109 et FSTD-1105	Plan de développement durable de la collectivité	MRC de La Matapédia	2011 : 25 000 \$ 2012 : 25 000 \$ 2013 : 25 000 \$	2011 : 25 000 \$ 2012 : 25 000 \$
PNR-1110 et FSTD-1106	Amélioration des infrastructures (phase 2)	Corporation de gestion du Parc régional de Val-D'Irène	2011 : 25 000 \$	2011 : 25 000 \$
PNR-1101	Aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale et scolaire	Municipalité de Val-Brillant	10 000 \$	
PNR-1103 et FSTD-1101	Projet de développement du Dépanneur de Saint-Tharcisus - Phase 2	Dépanneur St-Tharcisus, coopérative de solidarité	7 141 \$	3 000 \$
PNR-1104	Cour d'école et aires de jeux récréatives	École Saint-Ursule	6 000 \$	
PNR-1105 et FSTD-1102	Rénovation des infrastructures aux Chutes à Philomène pour un usage sécuritaire	Club VTT de La Matapédia	17 000 \$	10 000 \$
PNR-1106 et FSTD-1103	Plan d'urgence/Remplacement des quais à la marina de Val-Brillant	Corporation de gestion du camping/marina de Val-Brillant	17 000 \$	15 000 \$
PNR-1107	Restauration du chemin de Croix, cimetière J.-C. Saindon, Sayabec	Fabrique de Saint-Nom-de-Marie de Sayabec	5 000 \$	
FSTD-1104	Acquisition d'une surfaceuse	Club de Motoneiges Vallée Matapédia		15 000 \$
PNR-1108	Zoom sur ma région	Ville d'Amqui, en collaboration avec Espace F	4 000 \$	
PNR-1111 et FSTD-1107	Plan directeur d'aménagement et de développement	Municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs	2 200 \$	3 726 \$
PNR-1112	Forum ouvert 2011 - SODAM	Société de développement économique de la Ville D'Amqui (SODAM)	2 000 \$	
PNR-1113	Surface multisports en polypropylène pour la patinoire P.L. Hallé	Comité parc de secteur A.T. Rostand Amqui	10 000 \$	
	Total		80 341 \$	Rég. : 40 000 \$ Locale : 6 726 \$

- D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, les protocoles d'entente avec chacun des promoteurs des projets et à effectuer le versement des aides financières en respect des conditions de la politique d'investissement et du protocole d'entente.

Adoptée.

### Résolution CM-2011-028 concernant le FSTD Volet V - projet de développement du dépanneur de Saint-Tharcisus – Phase 2 de la Coop de solidarité Dépanneur Saint-Tharcisus (PNR-1103 et FSTD-1101)

Sur une proposition de Mme Réjeanne Doiron, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu d'approuver le dépôt du projet de développement du dépanneur de Saint-Tharcisus – Phase 2 de la Coop de solidarité Dépanneur Saint-Tharcisus (PNR-1103 et FSTD-1101) au Fonds de soutien des territoires en difficulté (FSTD) volet V pour une aide financière de 10 141 \$.

Adoptée.

## 9. ENTENTE AVEC BARRETT XPLORE INC. POUR L'INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION À VAL-D'IRÈNE

### Résolution CM 2011-029 concernant une entente avec Barrett Explore inc. pour l'installation d'une tour de télécommunications à Val-D'Irène

Sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu :

- d'approuver les termes de l'entente de location entre la MRC de La Matapédia et Barret Xplore Inc. pour l'installation d'une tour de communication au sommet de la montagne de Val-d'Irène;

2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

## 10. APPUI À LA FOGC POUR LA RECONDUCTION DES BUDGETS D'AMÉNAGEMENT SUR FORÊT PRIVÉE ET INTRAMUNICIPALE

### Résolution CM 2011-030 concernant un appui à la FOGC pour la reconduction des budgets d'aménagement sur forêt privée et intramunicipale

- Considérant que le secteur de la forêt et de l'industrie de l'aménagement forestier représente une part importante de l'activité économique régionale;
- Considérant qu'il s'agit du principal outil de développement, voir l'unique levier économique de plusieurs communautés rurales de la région, en terme d'emplois et de retombées économiques permettant d'assurer leur viabilité;
- Considérant que 68 % des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent ont adhéré au programme d'aide à l'aménagement, ce qui est le plus haut taux régional au Québec;
- Considérant que la forêt privée et les lots intramunicipaux sont la base d'une industrie de l'aménagement forestier qui génère des centaines d'emplois au sein des groupements forestiers et des organismes municipaux de développement;
- Considérant qu'en 2006, 46% des municipalités dévitalisées répertoriées par le MAMROT sont situées au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie (70 municipalités sur un total de 152) ;
- Considérant que le taux de chômage respectif de ces régions est de 10,3% et de 12,6% alors que la moyenne québécoise est de 7,8% (décembre 2010);
- Considérant que la situation financière de l'État québécois amènera celui-ci à faire des choix quant à ses priorités;
- Considérant que le nouveau Régime forestier a placé les travailleurs forestiers au cœur de ses préoccupations;
- Considérant que les conditions des travailleurs forestiers seront affectées par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence d'éventuelles coupures et qu'un certain nombre de ceux-ci ne pourront se qualifier à l'assurance-emploi;
- Considérant qu'aucune reprise majeure n'est prévue pour l'année 2011;
- Considérant que les investissements sylvicoles passés ont été réalisés afin d'augmenter le capital forestier sur pied et qu'ils ne pourront pas livrer leur plein rendement sans la réalisation de travaux de suivi.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Mario Côté, il est résolu :

Que la MRC de La Matapédia demande à la Ministre des Ressources naturelles et de la faune du Québec, madame Nathalie Normandeau, de :

- Maintenir pour 2011 les budgets d'aménagement forestier totaux dédiés à la forêt privée et aux lots intramunicipaux du Bas-Saint-Laurent au niveau de ceux accordés en 2009 ;
- Déployer tous les efforts nécessaires afin de maintenir et améliorer le niveau de financement pour l'année 2012 et les suivantes ;

afin de :

- Soutenir les travailleurs forestiers et les communautés locales de l'Est du Québec ;
- Assurer une occupation dynamique du territoire ;

Adoptée.

## 11. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ

### Résolution CM 2011-031 concernant la signature de la convention au Fonds municipal vert de la FCM pour l'élaboration d'un plan de développement durable de la collectivité matapédiennne

- Considérant que la MRC de La Matapédia désire expérimenter un nouveau modèle de développement afin de viabiliser sa collectivité selon une approche de développement durable;
- Considérant que le Fonds municipal vert (FMV) permet à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de subventionner des municipalités désireuses de se doter d'un plan de développement durable;

- Considérant que le Conseil national d'administration de la FCM a jugé que la proposition de la MRC visant un plan de développement durable de la collectivité atteignait les objectifs du FMV et qu'il a approuvé une subvention maximale de 304 975 \$ pour la réalisation de ce plan de développement;
- Considérant que, pour rendre effective la subvention, un contrat entre la MRC de La Matapédia et la Fédération canadienne des municipalités doit être transmis avant le 18 mars 2011;
- Considérant que le but du plan de développement est de viabiliser la collectivité matapédienne selon une approche de développement durable prenant en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement;
- Considérant que le Conseil de la MRC est en faveur d'un plan de développement misant sur le territoire et ses ressources (plans d'eau, rivières à saumon de renommée internationale, large vallée habitée, eau potable de grande qualité, forêts majestueuses, habitats fauniques, paysages et patrimoine culturel distinctif);
- Considérant que le Conseil de la MRC est en accord avec le principe d'intégrer la *Vision 2007-2025 - Pour une collectivité confiante, solidaire, innovante et agissante* au plan de développement;
- Considérant que le Conseil de la MRC est en faveur d'un plan de développement misant sur une gestion plus transversale des ressources ainsi que le développement de filières propres à chacune d'entre elles;
- Considérant que le Conseil de la MRC est en accord avec un modèle de développement économique, social et culturel prônant un respect exemplaire des valeurs environnementales telles, par exemple, la préservation de la biodiversité, le maintien de la qualité des paysages, la réduction de consommation d'énergie, la construction en bois plutôt qu'en acier, la réduction des gaz à effet de serre, etc.);
- Considérant que le Conseil de la MRC est en faveur d'une participation collective à la vie démocratique (partage des pouvoirs et des décisions, cohésion entre les municipalités, place aux jeunes, etc.);
- Considérant que le Conseil de la MRC est en mesure de s'investir dans un projet de collectivité même si quelque fois celui-ci interfère défavorablement avec un projet local;
- Considérant que le Conseil de la MRC est prêt à un engagement formel liant les municipalités, les entreprises, les organisations et les ministères dans la mise en œuvre d'un plan de développement durable collectif;
- Considérant que le Conseil de la MRC croit en l'attrait pour le consommateur d'une marque de commerce unique (similaire à une appellation contrôlée) pour des produits matapédiens, présentant des garanties quant à l'utilisation durable des ressources et, un peu à l'image des produits équitables, sur les conditions de vie des travailleurs;
- Considérant que le Conseil de la MRC est en accord pour que le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC et le plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE) du CLD reprennent les orientations du Plan de développement durable et que les municipalités soient tenues d'adapter leurs documents d'urbanisme et autres politiques pour en assurer la conformité;
- Considérant que le Conseil de la MRC est en faveur à ce que le CLD et la MRC mettent à profit des fonds et programmes sous leur responsabilité, notamment le fonds du pacte rural, le FSTD ou d'autres fonds sous gestion de la MRC, à la mise en œuvre de projets cadrant avec le plan de développement durable de la collectivité;

En conséquence, sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. Que la préfète et le directeur général de la MRC de La Matapédia soient autorisés :
  - a) à signer, au nom du bénéficiaire, la convention pour l'élaboration d'un plan de développement durable de la collectivité;
  - b) à signer, au nom du bénéficiaire, les demandes de contribution prévues dans la convention;
  - c) à signer les certificats prévus dans la convention et;
  - d) à prendre, au nom du bénéficiaire, toute autre mesure qui peut ou doit être prise, signée ou exécutée aux termes de la convention et aux termes de tout autre contrat auquel ils sont parties;
2. Que Bertin Denis soit autorisé à représenter la MRC de La Matapédia auprès de Fédération canadienne des municipalités aux fins de la convention de subvention du Fonds municipal vert ;
3. Que la MRC de La Matapédia s'engage à :
  - a. établir dans son plan une vision de développement durable pour la communauté ainsi que des cibles à atteindre;
  - b. fournir à la FCM des rapports d'étape et un rapport final sur les résultats du plan et les leçons apprises, de même qu'un sommaire des dépenses admissibles engagées;
  - c. adopter le plan de développement lorsque celui-ci sera achevé;
  - d. assumer un minimum de 10% des coûts admissibles du plan par une contribution en espèces.
4. Que le conseil de la MRC de La Matapédia accorde à chacune des municipalités le privilège d'adhérer ou non au plan de développement durable adopté suite à sa réalisation.

5. Que la MRC de La Matapédia mette en œuvre le plan de travail suivant pour la réalisation de son plan de développement durable de la collectivité :
  - a. Établir la structure organisationnelle pour supporter la démarche, à savoir :
    - Mandater un chargé de projet maîtrisant les trois volets du PNR : un territoire, un projet de développement durable et une gestion transversale ;
    - Former un comité-avisé ou faire appel à la Commission d'aménagement de la MRC pour supporter l'ensemble de la démarche;
    - Identifier le personnel de la MRC et du CLD (animation locale, aménagement du territoire, foresterie, patrimoine et culture, secrétariat, etc.) devant participer à la démarche ;
    - Consulter les municipalités et les partenaires sur la proposition de structure organisationnelle.
    - Rapport d'étape au Conseil de la MRC et publication dans les médias.
  - b. Valider l'adaptabilité du concept français de parc naturel régional au contexte matapédien, à savoir :
    - Bien comprendre le concept français de PNR et comparer avec différentes planifications québécoises : paysage humanisé, agenda 21, SAD, PALEE, etc.;
    - Préciser les attentes de la MRC et du CLD;
    - Stage en France du chargé de projet dans un Parc naturel régional;
    - Proposer des moyens d'adapter le concept de PNR à la réalité québécoise;
    - Arrimer le concept à la VISION 2007-2025 ;
    - Établir et justifier le périmètre du territoire d'application ;
    - Consulter les municipalités et les partenaires sur les moyens d'adaptation du PNR;
    - Rapport d'étape au Conseil de la MRC et publication dans les médias.
  - c. Évaluer les perspectives d'avenir si rien ne change, à savoir :
    - Déterminer ce que deviendra la MRC si les tendances observées se maintiennent;
    - Projection de la communauté future sans changement de direction marqué;
    - Évaluer la nécessité d'une prise en charge de sa destinée par la collectivité;
  - d. Dresser le diagnostic du contexte socioéconomique et biophysique de la MRC et des valeurs de la collectivité, à savoir :
    - Préciser les différents modes de gestion des ressources et du territoire (statuts juridiques, structures locales, régionales ou nationales, rôles) ;
    - Articuler les valeurs et les préoccupations de la collectivité ;
    - Préciser les besoins actuels et futurs de la population (en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements, de services, etc.) ;
    - Créer des événements mobilisateurs permettant à toutes les personnes de prendre connaissance du diagnostic et de le commenter ;
    - Consulter les municipalités et les partenaires sur le diagnostic;
    - Rapport d'étape au Conseil de la MRC et publication dans les médias.
  - e. Énoncer une vision stratégique et des vocations du territoire, à savoir :
    - Articuler une vision stratégique qui assure la solidarité, la cohérence et la convergence des actions en fonction des préoccupations et des valeurs exprimées lors des consultations préalables ;
    - Assurer l'arrimage de la vision du PNR avec celle de la MRC (VISION 2007-2025) ;
    - Établir des vocations au territoire et des orientations spécifiques pour chaque vocation;
    - Réaliser un exercice de convergence des orientations afin de prioriser celles qui répondent le plus à la collectivité ;
    - Consulter les municipalités, les partenaires et la population sur la vision et les vocations du territoire;
    - Rapport d'étape au Conseil de la MRC et publication dans les médias.
  - f. Établir des stratégies et un plan d'action, à savoir :
    - Concept intégrant les objectifs de développement et un scénario de l'organisation de l'espace
    - Établir des stratégies visant la mise en œuvre de la vision et des orientations spécifiques;
    - Proposer des actions concrètes pour expérimenter l'approche PNR
    - Établir des indicateurs de développement durable dans le but d'évaluer la rencontre des objectifs;
    - Consulter les municipalités et les partenaires aux stratégies sur le plan d'action;
    - Créer un événement mobilisateur permettant à toutes les personnes de prendre connaissance du plan d'action et de le commenter;
    - Rapport d'étape au conseil de la MRC et publication dans les médias.
  - g. Signature du plan de développement durable de la collectivité, à savoir :
    - Adoption du plan de développement durable par la MRC et le CLD ;
    - Signature du plan de développement durable par les municipalités et les partenaires qui y adhèrent;
    - Engagement à incorporer la démarche PNR dans les outils de planification, SAD, PALEE, etc. ;
    - Rapport au Conseil de la MRC et publication dans les médias.

- h. Mise en œuvre du plan de développement durable et activités de suivi (monitoring), à savoir :
  - Réaliser les interventions selon l'échéancier du plan d'action ;
  - Évaluer l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, et ce, sur une base intersectorielle (économique, sociale, environnementale) selon les mécanismes d'évaluation prévus au plan d'action ;
  - Susciter et maintenir l'intérêt de la communauté dans la réalisation de son devenir par une stratégie marketing et la tenue d'activités misant sur les interventions et les activités du plan de développement ;
  - Partenariat et échanges avec un PNR français ;
  - Rapport au Conseil de la MRC et tenue d'un événement mobilisateur et publication dans les médias
- i. Bilan, évaluation et ajustement, à savoir :
  - Rapport d'étapes et recommandations de solutions et stratégies de remplacement à toutes les étapes clés de la démarche;
  - Rapport final et bilan de fonctionnement de la démarche incluant les étapes subséquentes prévues pour la poursuite de l'expérimentation et du transfert de connaissances acquises.
- j. Étape clé : Approbation, à savoir :
  - Les approbations sont exprimées par l'adoption par le Conseil de la MRC des différentes étapes de réalisation et de mise en œuvre du plan de développement durable.

6. La présente résolution abroge et remplace la résolution N° CM 2010-246 adoptée le 8 décembre 2010 et la résolution N° 2011-006 rejetée le 9 février 2011.

Le vote est demandé sur cette proposition par M. Gilbert Sénéchal

Pour : 14,           représentant 86,7 % de la population  
Contre ; 4,           représentant 13,3 % de la population

Adoptée.

**Résolution CM 2011-032 concernant pour la mise en œuvre du programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec relatif à la ligne de transport d'énergie du parc éolien du lac Alfred et le financement du plan de développement durable de la collectivité**

Sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu que Madame Chantale Lavoie et messieurs Mario Lavoie et Bertin Denis fassent les représentations nécessaires auprès d'Hydro-Québec afin que la Société d'état entreprenne le plus tôt possible les démarches visant la mise en œuvre du programme de mise en valeur intégrée (PMVI) relatif à la ligne de transport d'énergie du parc éolien du lac Alfred et pour voir la possibilité que ce programme puisse être utilisé pour le financement du plan de développement durable de la collectivité dont la MRC de La Matapédia est sur le point d'entreprendre la réalisation.

**Résolution CM 2011-033 concernant le dépôt d'aide financière auprès de la SADC de La Matapédia pour le financement du plan de développement durable de la collectivité**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'autoriser le dépôt du projet d'élaboration d'un plan de développement durable de la collectivité de La Matapédia pour une demande d'aide financière auprès de la SADC de La Matapédia.

Adoptée.

**Résolution CM 2011-034 concernant le dépôt d'aide financière auprès du CLD de La Matapédia pour le financement du plan de développement durable de la collectivité**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'autoriser le dépôt du projet d'élaboration d'un plan de développement durable de la collectivité de La Matapédia pour une demande d'aide financière auprès du CLD de La Matapédia.

Adoptée.

**Résolution CM 2011-035 concernant le dépôt d'aide financière auprès de la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia pour le financement du plan de développement durable de la collectivité**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'autoriser le dépôt du projet d'élaboration d'un plan de développement durable de la collectivité de La Matapédia pour une demande d'aide financière auprès de la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia (fonds d'aide au développement du milieu) et d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée.



## 12. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE

### 12.1 Parc régional de Val-d'Irène – Approbation des travaux projetés – Annexe B protocole PIQM

#### Résolution CM 2011-036 concernant une approbation des travaux projetés à l'annexe B du protocole avec le PIQM

- Considérant que les coûts de réfection du chalet principal de Val-d'Irène sont plus élevés qu'initialement estimé;
- Considérant qu'une reconstruction complète permet de réduire considérablement la superficie du bâtiment tout en répondant aux besoins des utilisateurs;
- Considérant que l'estimation d'une nouvelle construction sur deux étages est comparable à la réfection du bâtiment existant sur trois étages.

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu de modifier le projet d'amélioration des infrastructures de Val-d'Irène déposé au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour remplacer les travaux de réfection du chalet principal par la construction d'un nouveau bâtiment pour un coût estimé à 1.7 M\$ et d'approuver l'annexe B modifié au protocole du PIQM qui se résume comme suit :

Phase 1 : Interventions en montagne (réalisé en 2009)

Phase 2 :

- Interventions au chalet principal
- Interventions au garage
- Interventions à l'hébergement

Adoptée.

### 12.2 Parc régional de Val-d'Irène – Demande au fonds conjoncturel MAMROT (modification)

#### Résolution CM 2011-037 concernant une demande d'aide financière au Fonds conjoncturel du MAMROT pour le projet d'amélioration des infrastructures du Parc régional de Val-d'Irène

- Considérant que la MRC de La Matapédia a obtenu la confirmation d'une aide financière de 5 488 097 \$ du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) Volet 2.1, pour la réfection des infrastructures du Parc régional de Val-d'Irène pour des travaux admissibles de 8 232 145 \$;
- Considérant que la phase 1 du projet, soit le remplacement de la remontée mécanique, a été réalisée au coût de 2 951 399 \$, ce qui a nécessité une mise de fonds du milieu de 983 800 \$ (33,3 %) (avant la récupération de la TVQ);
- Considérant que la partie du projet visant l'installation d'un système de fabrication de neige (canons) a été abandonnée à cause de son coût trop élevé (4.1 M \$) et des travaux plus importants à réaliser au chalet principal (reconstruction) que ceux initialement prévus;
- Considérant que des interventions visant l'ajout d'unités d'hébergement pour la clientèle sont considérées profitables pour les opérations de la station de ski ;
- Considérant que la phase II du projet, qui consiste à réaliser des travaux de reconstruction du chalet principal et autres bâtiments de même que des interventions visant l'ajout d'unités d'hébergement (chalets, aqueduc et égout) est estimée à environ 4.717 M \$;
- Considérant l'incapacité du milieu à financer ce projet à la hauteur de 33,3 %, ce qui représente une somme de 2 744 048 \$ pour l'ensemble du projet;
- Considérant que des aides financières additionnelles sont nécessaires pour la concrétisation de cet important projet pour la communauté matapédiennne, dont le Fonds conjoncturel du MAMROT.

En conséquence, sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. d'autoriser le dépôt du projet de réfection des infrastructures du Parc régional de Val-d'Irène au Fonds conjoncturel du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour une aide financière de 75 000 \$;
2. La présente résolution abroge et remplace la résolution N° CM 2011-015, adoptée le 9 février 2011, portant sur le même objet.

Adoptée.

**13. PROJET DE RÈGLEMENT N° 2011-02 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE S'APPLIQUANT AU PRÉFET DE LA MRC – PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION**

La préfète de la MRC, Mme Chantale Lavoie, présente le projet de règlement no 2011-02 portant sur le code d'éthique et de déontologie s'appliquant au préfet de la MRC de La Matapédia.

Avis de motion est donné par Mme Chantale Lavoie, préfète, que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC sera adopté le règlement no 2011-02 portant sur le code d'éthique et de déontologie s'appliquant au préfet de la MRC.

**14. PROJET DE RÈGLEMENT N° 2011-03 DÉCRÉTANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ÉLECTION DU PRÉFET – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Jean-Marc Roy, à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement portant le numéro 2011-03 décrétant une réserve financière pour l'élection du préfet par mode de suffrage universel sera présenté pour adoption

**15. PROJET DE RÈGLEMENT N° 2011-04 PORTANT SUR LE PARC RÉGIONAL DE LA SEIGNEURIE DU LAC MATAPÉDIA –AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Donald Malenfant à l'effet qu'à une prochaine séance un règlement portant le numéro 2011-04 relatif à la circulation, au stationnement, au feu en plein air et à la coupe d'arbres dans le Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia sera présenté pour adoption.

**16. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS**

**16.1 Journée de réflexion sur l'avenir des églises dans La Matapédia – Invitation**

Monsieur Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel, informe le Conseil de la MRC de la tenue d'une journée de réflexion portant sur l'avenir des églises dans La Matapédia qui se tiendra samedi le 16 avril à 9h00 à l'église Saint-Pierre du Lac à Val-Brillant.

**16.2 Journées de la culture 2011 – Inscription**

**Résolution CM 2011-038 concernant l'inscription de la MRC aux Journées de la culture 2011**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu que la MRC inscrive son circuit sur les paysages dans le cadre des *Journées de la culture 2011*.

Adoptée.

**17. CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée au Conseil. On accorde une importanc particulière aux correspondances suivantes :

24 janvier 2011 : M. Robert Comeau, chargé de discipline Gestion des matières résiduelles, AECOM

2 février 2011 : Tribunal administratif du Québec

**Résolution CM 2011-039 concernant un appui aux municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur concernant le développement éolien**

Considérant que deux projets éoliens ont pris naissance sur les territoires des municipalités de Saint-Valentin/Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville, après que l'appel d'offres de services eut été accepté par Hydro-Québec;

Considérant que nous sommes favorables à la filière éolienne mais que tout projet ne peut se faire n'importe où, n'importe comment et surtout pas en les imposant aux communautés;

Considérant que le critère d'acceptabilité sociale, pourtant fondamental à la filière éolienne, n'a aucunement été respecté dans les dossiers qui nous préoccupent qui sont :

Projet éolien à Saint-Valentin de 21 éoliennes industrielles de 139 mètres (450 pieds) là où vit une population de 472 habitants et installées à 750 mètres des habitations.  
Projet éolien autochtone à Saint-Cyprien-de-Napierville de 8 méga éoliennes de 146.5 mètres (483 pieds), projet octroyé à la Kanawake Sustainable Energies malgré le refus des élus municipaux.  
Projet d'une ligne électrique de 120 KV de 25 pylônes allant à l'encontre de la volonté de 70 agriculteurs.  
Ces trois projets étant prévus en zones habitées et sur les meilleures terres agricoles du Québec classées 1 et 2.

Considérant que l'implantation de parc éolien industriel n'a pas sa place en zone habitée ni sur les meilleures terres agricoles du Québec;

- Considérant qu'Hydro-Québec n'a pas tenu compte des objections maintes fois exprimées par les élus municipaux de Saint-Cyprien-de-Napierville en octroyant, sans leur autorisation, un contrat de 8 méga éoliennes à la Kanawake Sustainable Energies, créant ainsi un précédent inacceptable et dangereux pour la démocratie municipale;
- Considérant que par ce geste, Hydro-Québec, a délibérément créé une situation conflictuelle possible qu'engendrera cette incursion autochtone en sol non autochtone sans l'appui de la population touchée;
- Considérant être conjointement en mesure d'attester que ces projets soulèvent la grogne au sein de nos populations touchées, en plus de créer de lourdes inquiétudes au sein des conseils municipaux impliqués;
- Considérant qu'étant désormais plus informés et conscients des répercussions négatives reliées à l'implantation d'éoliennes en milieux habités, nous sommes en mesure de nous inquiéter des impacts négatifs tant économiques, environnementaux que sociaux que ces implantations ne manqueront pas de créer sur nos territoires montérégiens;
- Considérant que ces états de fait sont inacceptables et qu'ils s'avèrent une atteinte directe aux principes fondamentaux de démocratie et de souveraineté des municipalités.

Sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'appuyer les municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur afin de demander au gouvernement de faire marche arrière dans l'élaboration des trois projets ci-haut mentionnés et de les abandonner ou de les relocaliser ailleurs au Québec en milieu non habité et non agricole.

Adoptée.

## **18. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Monsieur Denis Lavoie demande ce qu'il est advenu de la demande adressée concernant la gestion des lots intramunicipaux dans le secteur Saint-Vianney-Saint-Tharcisius. Madame Sophie Champagne précise que le dossier sera traité à la séance de son conseil municipal le 10 mars pour une prise de position sur le dossier. Monsieur Lavoie demande aussi à ce que l'on tienne compte des utilisateurs en embarcations sur le lac Matapédia en ce qui concerne l'application du nouveau règlement qui sera adopté par la MRC concernant la circulation en véhicule motorisé dans la Seigneurie du lac Matapédia.

Monsieur Bilodeau amène au conseil de la problématique de la qualité de l'asphalte sur le réseau routier matapédien. Madame Lavoie précise que le problème sera partagé auprès des représentants du MTQ.

Un citoyen demande si le colloque sur l'avenir des églises est ouvert à la population. Monsieur Joël Tremblay précise que l'événement se tient d'abord pour les représentants des fabriques et les conseils municipaux, mais que si l'espace le permet, d'autres personnes pourraient participer à l'événement.

Madame Françoise Jean demande quand sera terminée l'implantation d'internet haute vitesse. Monsieur Mario Lavoie précise que l'échéancier est pour l'automne 2011.

## **19. AUTRES SUJETS :**

### **19.1 Prochaine rencontre – Réunion de travail du 23 mars, 19h30**

La prochaine rencontre de travail se tiendra mercredi le 23 mars à compter de 19h30.

### **19.2 Invitation à l'assemblée générale du CLD de La Matapédia, 16 mars 2011 à 17h00, Saint-Léon-le-Grand, salle des 50 ans et plus (école primaire)**

On transmet l'invitation du CLD de La Matapédia à participer à son assemblée générale, qui se tiendra mercredi le 16 mars à 17h00 à la salle du Club des 50 ans et plus à Saint-Léon-le-Grand (école primaire)

### **19.3 Nomination d'un représentant de la MRC – Écolo Vallée-Mitis**

#### **Résolution CM 2011-040 concernant la nomination d'un représentant de la MRC sur le conseil d'administration d'Écolo Vallée-Mitis**

Sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu de nommer M. Paul Lepage comme représentant de la MRC sur le conseil d'administration d'écolo Vallée-Mitis.

Adoptée.

### **19.4 Diffusion des séances du Conseil de la MRC**

Monsieur Michel Chevarie demande s'il était possible de diffuser les séances du Conseil de la MRC. Madame Lavoie précise que cette éventualité a déjà été examinée, mais que la configuration actuelle de la salle rend difficile cette possibilité. Monsieur Mario Lavoie ajoute que la diffusion des séances a été évaluée en 2008 à environ 40 000 \$.

#### **19.5 Contamination des lacs par les embarcations**

Monsieur Réginald Duguay amène au conseil la problématique de la contamination des lacs par les embarcations provenant de l'extérieur.

#### **19.6 Coupes forestières dans la Seigneurie du lac Mitis**

Monsieur Réginald Duguay partage au Conseil qu'il s'effectue sur le territoire de la Seigneurie de La Mitis des coupes forestières excessives. Le transport du bois se fait aussi par des transporteurs de l'extérieur de la MRC. Des vérifications seront faites pour vérifier l'état de la situation et, le cas échéant, une résolution sera proposée lors d'une séance ultérieure.

#### **19.7 Val-Ô-Vent**

Monsieur Donald Malenfant invite le conseil au festival Val-Ô-Vent, qui se déroulera les 19 et 20 mars prochain à Val-Brillant.

#### **19.8 Contournement des matières recyclables**

Monsieur Steve Lamontagne signifie que des matières récupérables sont encore détournées vers le site d'enfouissement. Des actions ont déjà été entreprises par la MRC et monsieur Ruest précise que la situation est suivie de près à Amqui, où des entreprises n'ont pas les bacs nécessaires pour disposer convenablement des matières recyclables. Madame Chantale Lavoie ajoute que cette situation sera prise en compte lors de la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles.

#### **19.9 Carnaval de Saint-Léon-le-Grand**

Monsieur Steve Lamontagne invite le conseil au carnaval de sa municipalité la fin de semaine du 19 et 20 mars.

### **20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution CM 2011-041 concernant la levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu de lever la séance à 21h50.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfète

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint